

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs tenue à l'école Saint-Édouard située au 376, rue Knowlton, Lac Brome, mardi 23 avril 2019, à 19 h 00.

Sont présents, Mesdames et Messieurs les commissaires :

France Choinière	Vice-présidente
Jeannine Barsalou	
Georgette Beauregard Boivin	
Claude Dubois	
Marc Gagnon	
Pierre Lavoie	
Geneviève Perron	
Serge Poirier	
Suzanne Vallières	
Mélanie Huard	Commissaire-parent CCSEHDAA
Suzie Lambert	Commissaire-parent au secondaire
Charles Leblond	Commissaire-parent au primaire

Commissaires absents :

Paul Sarrazin	Président
Marilyne Lafrance	
Danny Lamoureux	
Claude Nadeau	
Pascal Lavigne	Commissaire-parent

Sont présents :

Eric Racine	Directeur général
Alain Bachand	Directeur général adjoint
Carl Morissette	Directeur général adjoint
Lynda Bonneau	Directrice, services éducatifs
Mario Beauvais	Directeur, service des ressources matérielles
Anick Héту	Directrice, service des affaires corporatives
Pascale Lapierre	Directrice, service des ressources humaines
Nathalie Paré	Directrice, service des ressources financières
Guy Tardif	Directeur, service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire
Alexandra Langlois	Coordonnatrice aux communications

En l'absence de Monsieur Paul Sarrazin, Madame France Choinière agit comme présidente et Monsieur Pierre Lavoie agit comme vice-président.

Étant donné le départ pour congé de maternité de Me Katherine Plante et que le poste n'a pas encore été comblé, Madame France Choinière informe le Conseil que Madame Anick Héту agira à titre de secrétaire générale pour la rencontre.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame France Choinière ouvre la séance et constate le quorum.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Marc Gagnon et appuyé par Monsieur Serge Poirier

D'ADOPTER l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Le point 4.1.6 *Aménagement de la cour d'école phase 4 – école de l'Orée-des-Cantons, pavillon Saint-Bernardin* est retiré.

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

13CE1819-049

3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 19 MARS 2019

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie et appuyé par Monsieur Claude Dubois

D'ADOPTER le procès-verbal tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3.2 SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Eric Racine indique que les suivis ont été pris en compte par l'administration.

4. POINTS DE DÉCISION

4.1 RÈGLEMENT 3.2 – SITUATIONS ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Madame Jeannine Barsalou quitte à 19 h 02.

13CE1819-050

4.1.1 RACCORDEMENT ÉGOUT SANITAIRE – ÉCOLE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE

CONSIDÉRANT la nécessité de raccorder l'égout sanitaire de l'école Saint-François-d'Assise ;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire à la mesure 50624 ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse et la recommandation ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres fondé sur une adjudication selon le prix le plus bas, conformément aux règles de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et des règlements en découlant sur les contrats de construction ;

CONSIDÉRANT que les travaux se termineront au maximum en août 2019 ;

Il est proposé par Monsieur Claude Dubois appuyé par Madame Suzanne Vallières

D'OCTROYER à l'entrepreneur Excavation St-Pierre & Trembay Inc. de Cowansville le contrat de construction pour raccorder l'égout sanitaire de l'école Saint-François-d'Assise au montant avant taxes de 104 247,68 \$.

Adopté à l'unanimité.

13CE1819-051

4.1.2 RÉFECTION PARTIELLE DU DRAIN DE FONDATION – ÉCOLE JEAN-JACQUES-BERTRAND

CONSIDÉRANT le besoin d'effectuer la réfection partielle du drain de fondation (vide sanitaire) à l'école Jean-Jacques-Bertrand ;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire à la mesure « Maintien des bâtiments (50621) » ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse et la recommandation ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres fondé sur une adjudication selon le prix le plus bas, conformément aux règles de la *Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements* en découlant sur les contrats de construction ;

CONSIDÉRANT que les travaux se termineront au maximum en août 2019 ;

Il est proposé par Monsieur Claude Dubois appuyé par Madame Suzanne Vallières

D'OCTROYER à l'entrepreneur Excavation démolition Apogée Inc. de Bromont le contrat de construction pour la réfection partielle du drain de fondation (vide sanitaire) à l'école Jean-Jacques-Bertrand au montant avant taxes de 129 743,23 \$.

Adopté à l'unanimité.

Madame Jeannine Barsalou revient à 19 h 03.

13CE1819-052

4.1.3 RÉFECTION DE LA CHAUDIÈRE – PAVILLON J.B.H LAROCQUE

CONSIDÉRANT le besoin d'effectuer la réfection de la chaudière au pavillon J.B.H. Larocque ;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire à la mesure « Maintien des bâtiments (50621) » ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse et la recommandation ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres fondé sur une adjudication selon le prix le plus bas, conformément aux règles de la *Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements* en découlant sur les contrats de construction ;

CONSIDÉRANT que les travaux se termineront au maximum en août 2019 ;

Il est proposé par Monsieur Marc Gagnon appuyé par Madame Suzanne Vallières

D'OCTROYER à l'entrepreneur Plomberie Brière Inc. de Granby le contrat de construction pour la réfection de la chaudière au pavillon J.B.H. Larocque au montant avant taxes de 104 450,00 \$.

Adopté à l'unanimité.

13CE1819-053

4.1.4 REMPLACEMENT DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE – ÉCOLE DE LA HAUTE-VILLE

CONSIDÉRANT le besoin de remplacer les appareils d'éclairage à l'école de la Haute-Ville ;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire à la mesure « Résorption du déficit de maintien (50625) » ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse et la recommandation ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres fondé sur une adjudication selon le prix le plus bas, conformément aux règles de la *Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements* en découlant sur les contrats de construction ;

CONSIDÉRANT que les travaux se termineront au maximum en août 2019 ;

Il est proposé par Madame Geneviève Perron appuyé par Monsieur Pierre Lavoie

D'OCTROYER à l'entrepreneur Seney Électrique Inc. de Farnham le contrat de construction pour le remplacement des appareils d'éclairage à l'école de la Haute-Ville au montant avant taxes de 230 336,80 \$.

Adopté à l'unanimité.

13CE1819-054

4.1.5 RÉFECTION DES REVÊTEMENTS DE PLANCHER DES GYMNASES – ÉCOLE MASSEY-VANIER

CONSIDÉRANT la nécessité de faire la réfection des revêtements de plancher des gymnases à l'école Massey-Vanier ;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire à la mesure « Maintien des bâtiments (50621) » ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse et la recommandation ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres fondé sur une adjudication selon le prix le plus bas, conformément aux règles de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et des règlements en découlant sur les contrats de construction ;

CONSIDÉRANT que les travaux se termineront au maximum en août 2019 ;

Il est proposé par Madame Suzanne Vallières appuyé par Monsieur Marc Gagnon

D'OCTROYER à l'entrepreneur Plancher de Bois Franc Excalibur inc. le contrat de construction pour la réfection des revêtements de plancher des gymnases à l'école Massey-Vanier au montant avant taxes de 146 671,50 \$.

Adopté à l'unanimité.

4.1.6 AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE PHASE 4 – ÉCOLE DE L'ORÉE-DES-CANTONS, PAVILLON SAINT-BERNARDIN

Ce point est retiré et placé en séance publique du Conseil des commissaires, étant donné que le montant du contrat s'élève à plus de 250 000 \$.

13CE1819-055

4.1.7 ACHAT REGROUPÉ – PHOTOS SCOLAIRES

CONSIDÉRANT un achat centralisé pour des photos scolaires pour les écoles primaires ;

CONSIDÉRANT l'économie de temps pour le personnel administratif des écoles;

CONSIDÉRANT l'économie de prix sur un ensemble de base avec l'appel d'offres regroupé ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres fondé sur une adjudication selon le prix le plus bas par lot, conformément aux règles de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et des règlements en découlant ;

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie appuyé par Madame France Choinière

D'OCTROYER le contrat de services dans le dossier des photos scolaires, pour un terme de 3 ans (incluant 2 années optionnelles à réviser annuellement), à l'entreprise 36 PIX Inc. (Studio La Pomme Verte) de Montréal au prix soumis de 135 441,85 \$ avant taxes pour les 4 lots, conformément aux modalités définies dans les documents d'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité.

